



**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU GOLF
DE MOLIETS-ET-MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à l'approbation d'une mission de coordination SSI au Club House du golf
de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 3 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 9 juillet 2025 portant sur la réalisation d'une mission de coordination SSI en vue d'un changement d'équipement d'alarme au Club House du golf de Moliets,

DECIDE :

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un marché de services, attribué à la SARL ABEC dont le siège est situé 93 boulevard du Général de Gaulle à Saint-Paul-lès-Dax (40990), selon les caractéristiques suivantes :
 - **Objet :** réalisation d'une mission de coordination SSI en vue d'un changement d'équipement d'alarme au Club House du golf de Moliets
 - **Montant :** 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer le marché susvisé et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **17 JUIL. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON